

Accueil de nos nouveaux agents municipaux

Suite au départ de Messieurs Bruno ELIAS et Stéphane DEWAELE, que nous remercions chaleureusement pour leur engagement professionnel à nos côtés, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux agents techniques. Messieurs Guillaume JOLIER et Philippe DELAVIGNE rejoignent ainsi Monsieur Jonathan VRIGNON au sein de l'atelier municipal.

Par ailleurs, nous accueillons Madame Lydie YONNEAU au sein de notre médiathèque, qui a remplacé Madame Eden GIRAUD au cours du mois de septembre.

La permanence « France Service »

Depuis le mois de septembre, la mairie de Tesson accueille une permanence « France Service » tous les jeudis de 14 heures à 17 heures. L'accueil s'effectue sur rendez-vous, au [06 74 08 20 25](tel:0674082025).

Cette permanence, animée par une conseillère numérique du Département de la Charente-Maritime, vous aide gratuitement dans la prise en main des équipements numériques (ordinateur, smartphone, tablette...) et dans l'accès à vos démarches administratives.

Parmi ces démarches, figurent entre-autre votre déclaration de revenus auprès du service des impôts, vos demandes d'aide (allocation logement, RSA, retraite...), ou encore la création de votre espace personnel sur les sites Internet de Pôle Emploi ou de l'Assurance Maladie. Vos données personnelles ne sont pas conservées durant ces démarches. Nous déployons ce nouveau service sous forme de test et l'adaptions selon vos besoins.

Attention, il ne vous permet pas d'accomplir certaines démarches spécifiques (pièces d'identité...). Pour réaliser ces dernières, il vous faudra vous déplacer vers un guichet « France Services ». Les guichets les plus proches se situent à Thénac (mairie), Pons (mairie) et Cozes (Centre Social Arc-en-Ciel).

Cette permanence complète les services offerts par l'association « Ordi Facile », qui se situe au 1^{er} étage du bâtiment de la médiathèque. Cette association vous permet de découvrir et approfondir la maîtrise des outils numériques (contact auprès de M. Rémi DELAPIERRE, au [06 20 81 43 92](tel:0620814392)).

Montage d'un dossier de catastrophe naturelle « sécheresse »

Suite à un été particulièrement sec, notre commune a décidé d'initier une procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et des dégâts occasionnés sur les constructions. Aussi, **nous vous invitons à nous signaler ces dommages**, à l'appui d'un courrier accompagné de photographies attestant de la gravité des dégâts subis. Cette déclaration **doit également être effectuée par vos soins auprès de votre compagnie d'assurance**. Nous vous tiendrons informés des suites de cette procédure. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter la mairie.

Le repas du 11 Novembre

Comme à son habitude, notre commune organisera son repas du 11 novembre qui fera suite à la cérémonie de commémoration de l'armistice. Ce repas sera préparé par Monsieur GAUDRY, restaurateur du « Saint-Hubert » dans le bourg. De plus amples informations sont à retrouver sur le flyer joint.

Et comme d'habitude, retrouvez-nous sur l'**application Smartphone INTRAMUROS** !

La lettre municipale de Tesson - Octobre 2022
Comité de rédaction : L. MORICHON, M. FAVRIAU,
J. DUBOIS, I. MONNET, L. ETOURNEAU

Mairie de Tesson
2, place Monconseil | 17460 TESSON
Tél : 05 46 91 60 24 | Mail : mairie@mairie-tesson.fr



La lettre municipale



Octobre 2022

En Saintonge Romane

Édito

L'été qui s'achève n'aura jamais aussi peu rimé avec les valeurs qu'on aime associer à cette saison : légèreté et moments de partage avec notre famille, abondance d'un environnement nourricier, temps de la générosité.

Nous avons, au contraire, dû affronter divers événements environnementaux. Après les vagues de chaleur caniculaire et les nombreux feux de forêt qui ont défigurés plusieurs régions, la sécheresse dégrade à présent nos habitations en créant fissures et désordres. Si notre commune a eu la chance de ne pas être touchée directement par les incendies, nous ne pouvons que transmettre tout notre soutien et nos pensées émues à tous ceux qui en ont souffert.

Alors que l'urgence climatique s'impose et que la guerre en Ukraine provoque une hausse considérable des prix de l'énergie, ainsi que des matières premières, la commune doit absolument prendre des mesures.

A cet effet, le chauffage sera limité dans tous les bâtiments publics. Nous sensibiliserons l'ensemble du personnel communal aux pratiques de sobriété énergétique. A compter de janvier 2023, nous accompagnerons l'évolution de notre système tri et de recyclage des ordures ménagères par le syndicat CYCLAD, pour lutter contre la production des déchets et inciter à leur recyclage. Par ailleurs, nous poursuivons nos efforts d'amélioration des performances énergétiques de nos bâtiments communaux, et continuerons le développement du photovoltaïque lorsque cela est possible, afin de tendre vers l'autonomie énergétique.

Enfin, nous promouvoir les initiatives de covoiturage qui se déploient dans notre commune grâce à la nouvelle « aire de covoiturage de l'Estuaire », à l'entrée du bourg. A cette occasion, nous remercions le département de la Charente-Maritime pour son aide précieuse par la prise en charge totale du financement de cet équipement.

L'année 2023 sera riche en projets, sur lesquels nous travaillons activement. La rénovation du bar-restaurant multiservices demeure notre fil rouge, sans oublier les aménagements détaillés dans ces pages.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une très bonne fin d'année.

Laurent Morichon

L'école de Tesson

A l'occasion de cette rentrée scolaire 2022-2023, notre école connaît un regain d'affluence avec l'arrivée de 24 nouveaux élèves en petite section de maternelle. La pérennité de nos équipements scolaires est donc assurée pour les années à venir !

Le projet de l'installation d'une chaufferie bois, en remplacement de l'actuelle chaufferie centrale au fioul, demeure d'actualité. Après étude et montage du dossier sous l'assistance de la Maison de l'Énergie du Département, nous sommes passés à l'étape de la demande de subventions auprès de nos partenaires financiers habituels (État, Département...). Nous espérons financer facilement ce nouvel équipement qui s'inscrit particulièrement dans l'ère du temps.

Cette nouvelle chaufferie sera conçue et dimensionnée de façon à assurer le chauffage de plusieurs bâtiments communaux proches de l'école (logements, commerces...), sous la forme d'un « réseau de chaleur », pour optimiser l'installation et réduire la contrainte énergétique pesant sur la commune et les usagers.

Par ailleurs, élèves et parents ont pu constater le dysfonctionnement du portail de l'enceinte de l'école, suite à des dégradations intervenues au cours de l'été. Les réparations seront effectuées prochainement.

Enfin, nous tenons à remercier l'Association des Parents d'Élèves de Rioux – Tesson pour son implication auprès de nos enfants. Plusieurs activités ont été réalisées (randonnée du 25 septembre) et sont en préparation (bourse à l'enfance à Rioux, fête d'Halloween à Tesson, goûter de Noël...). L'association communiquera les informations utiles relatifs à ces événements.

Poursuite du projet de réaménagement du bar

Après avoir obtenu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que le permis de construire relatif à la réhabilitation et à l'extension de l'ancien « Café de la Gare », la commune a sollicité des demandes de subventions auprès de ses partenaires financiers.

Ce projet est d'ores-et-déjà identifié dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé entre l'État et la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, prévoyant le financement des projets locaux contribuant au dynamisme économique et à la transition écologique. Nous vous présenterons ce projet de façon plus approfondie dans les pages du prochain bulletin municipal à venir.

A côté de ce nouveau bar, nous étudions le réaménagement des espaces attenants (autour de la médiathèque, à l'arrière de l'office notarial...) par la création de places de stationnement et d'espaces verts dans le but de valoriser notre cœur de bourg.

Création de nouveaux locaux commerciaux

Au cours de l'été, nous avons envisagé une nouvelle vie pour le bâtiment acquis par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, situé au 11, avenue de l'Estuaire. Une partie du bâtiment est actuellement un logement loué par la commune.

La partie restante, s'agissant d'un ancien atelier de maçonnerie, sera prochainement réaménagée en deux locaux commerciaux d'une surface de 30 mètres² chacun, afin de permettre à la commune de répondre aux demandes d'implantations de la part de plusieurs entreprises. Il est également envisagé l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Un permis de construire a été accordé à la mairie pour lui permettre de réaliser les futurs travaux, avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. De nouvelles places de parking seront créées devant ces futurs locaux. Nous avons hâte de concrétiser ce projet afin que vous puissiez bénéficier de nouveaux services dans votre bourg.

Travaux divers, réalisés et à venir

Le local jouxtant l'office notarial autrefois occupé par l'Association Communale de Chasse Agréée à été réaménagé, ce qui a permis aux notaires, trop à l'étroit, de s'agrandir et ainsi d'améliorer son exploitation. Ces travaux seront amortis par le réajustement du loyer perçu par la commune auprès des notaires.

Vous avez pu constater la réalisation récente d'opérations d'élagage de haies et arbres à divers endroits de la commune. Ces opérations font suite à la demande de l'entreprise en charge du déploiement du réseau Fibre Optique actuellement en cours sur la commune.

Par ailleurs, nous envisageons d'installer de nouveaux équipements au sein du parc de jeux (toboggan, matériel de Fitness). Ces équipements peuvent bénéficier de subventions conséquentes par l'Agence Nationale du sport dans le cadre des prochains jeux olympiques Paris 2024. Ces nouveaux équipements verront le jour au printemps prochain.

Évolution des procédures d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le dépôt des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) est dématérialisé. Nous vous invitons donc à déposer en priorité votre demande **via le guichet numérique de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole**, qui sera chargé de son instruction. Ce guichet est accessible à l'adresse suivante :

<https://cc-gemozac-saintonge.geosphere.fr/guichet-unique-accueil>

Vous pouvez toutefois poursuivre le dépôt de votre dossier en version papier. Retenez qu'il ne vous est plus nécessaire de fournir 5 exemplaires papiers à la mairie. Dorénavant, un unique exemplaire sera demandé, ce qui permettra à tous de réaliser quelques économies de papier !

Évolution des modalités de collecte des ordures ménagères

Le syndicat CYCLAD, en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères sur notre territoire, a animé une réunion publique le jeudi 9 octobre dernier afin de vous informer de l'évolution des modalités de collecte de vos déchets.

A compter du 1^{er} janvier 2023, la collecte des déchets non-recyclables, conditionnés en sac noir, sera réalisée tous les 15 jours. La collecte sera dorénavant mécanisée. Il vous sera demandé de positionner très précisément votre nouveau bac, qui vous sera remis gratuitement par CYCLAD, à l'emplacement peint sur le sol devant votre habitation pour que cette collecte puisse avoir lieu. Dans le cas contraire, votre bac ne sera pas collecté. CYCLAD annonce une tolérance au cours du mois de janvier pour vous laisser le temps de vous habituer à ce nouveau système.

La collecte des déchets recyclables (emballages, petit carton) demeure maintenue à fréquence hebdomadaire. Pour cela, vous pourrez utiliser les sacs jaunes mis à disposition en mairie, ou un bac à couvercle jaune acquis par vos propres moyens. En toutes circonstances, il est rappelé que les ordures déposées devant votre habitation pour leur collecte demeurent sous votre responsabilité. Ces nouvelles modalités de collecte doivent inciter chacun à poursuivre ses efforts dans le tri des déchets. CYCLAD estime qu'il existe encore d'importantes marges de manœuvre dans ce domaine. En 2021, 178 kilogrammes d'ordures ménagères non-recyclables par habitant ont été collectés par CYCLAD. Ce chiffre doit diminuer de deux manières :

- La lutte contre la production de déchets à la source (privilégier des achats en vrac, éviter les achats contenant des emballages inutiles...)
- La poursuite du tri pour accroître la collecte des déchets recyclables et valorisables par les différentes filières de traitement existantes sur le département.

Enfin, il est rappelé que de nombreux déchets organiques (épluchures...) ont vocation à être compostés, afin de réduire les déchets jetés dans les sacs noirs. A cet effet, CYCLAD prévoit de mettre à disposition auprès de chaque foyer un composteur à compter de l'an prochain.